

Généralisation des dispositifs bi-langues

Pilotes

- Madame Marie-Joselyne ARNELL, conseillère pédagogique généraliste de la circonscription des îles du Nord.
- Madame Evelyne FLEMING, chargée de mission des services de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Priorités

- Nationale : BO n° 39 du 22 octobre 2015. / Loi du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.
- Académique : Axe 1 : « Agir sur les pratiques pédagogiques et éducatives pour faire réussir tous les élèves. » – Priorité 5 : « Prise en compte du multilinguisme et de la pratique majoritaire de l'anglais dans les familles ».
- D'Pass : Axe 1 – Priorité : « La prise en compte du multilinguisme et de la pratique majoritaire de l'anglais dans les familles est une nécessité absolue. »

Constats

- Publics scolaires multilingues et atouts linguistiques sous exploités ;
- Communauté hispanophone importante ;
- Confiance manifestée par les familles hispanophones dans l'École de la République ;
- Prise en compte insuffisante des possibilités d'ouverture culturelle à l'international.

Objectifs

- Développer les compétences des élèves en langues vivantes et mettre en place les conditions favorisant l'enrichissement culturel et l'ouverture aux autres ;
- Offrir une carte des langues vivantes adaptée à l'environnement multilingue et multiculturel de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (cf. note de service « Nouvelle carte des langues vivantes – jeudi 21 janvier 2016 »).

Indicateurs de réussite

- Nombre de dispositifs bi-langues dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Nombre de demande d'inscription dans ces dispositifs ;
- Participation et qualité linguistique des réalisations à la semaine des langues ;
- Place des dispositifs bi-langues dans les réseaux d'éducation prioritaire ;
- Résultats scolaires dans les langues concernées.

Publics

- Tous les publics scolaires des collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Intervenants

- Professeurs des 1^{er} et 2nd degrés dispensant des cours d'anglais ou d'espagnol ;
- Locuteurs natifs en langue anglaise et en langue espagnole.

Organisation

- Continuité des apprentissages des langues vivantes autres que l'anglais au sein du cycle 3 ;
- Mise en place des échanges de service au sein des écoles du REP + pour garantir la continuité des apprentissages ;
- Renforcement des dispositifs bi-langues dans les classes du premier degré et dans les filières professionnelles.

Calendrier

À partir de l'année scolaire 2016-2017.

Besoins

- Assistants de langues vivantes ;
- Ressources numériques ;
- Jumelage électronique entre écoles, collèges et lycées caribéens et/ou européens ;
- Échanges entre pairs d'origines diverses.

Partenaires

- Collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.
- Gouvernements de Sint Maarten, d'Anguilla et de la République dominicaine pour la coopération dans le domaine de l'éducation ;
- Intervenants extérieurs ponctuels de locuteurs natifs.

Évaluation

- Assiduité des apprenants ;
- Motivation des élèves et des enseignants ;
- Qualité des productions ;
- Résultats scolaires à l'écrit et à l'oral ;
- Bilan relatif au taux d'inscription dans ce dispositif.

Bilan

Renforcement de l'offre linguistique dans les classes du cycle 2 avec l'enseignement de l'espagnol au CP et au CE1 dans deux écoles (une en REP et une hors REP).